



Porter plainte pour diffamation

Par **maggai86**, le **30/04/2009** à **17:45**

Bonjour,

Je vais essayer de résumer.

Ma mère vivait depuis 11 ans avec un homme qui était sous tutelle et avait une cyrose du foie. Il y a 3 semaines sa famille a décidé de le prendre en charge, il lui ont fait manquer un rendez-vous à l'hôpital, l'ont fait boire, et comme il était très influencable, l'on persuadé de mettre maman à la porte avec délais cependant : le 01er mai

Seulement voilà il est mort lundi, sans doute parce qu'ils n'ont pas appliqué son régime et l'on laissé boire. Pour son médecin traitant, qui ne l'a pas revu entre temps cela doit s'être passé de la sorte, car il était en remission depuis 2 ans.

L'enterrement vient d'avoir lieu, et la soeur de J, a fait un discours dans l'église qui était de la pure diffamation envers ma mère :

- " depuis 3 semaines, il revivait, il était heureux"
- " si j'avais su j'aurais fait les démarches plus tôt"
- " il m'a appelé à l'aide"
- "j'espère que la personne avec qui il vivait et qui l'empêchait de vivre, ne recommenceras pas avec un autre"

Ce qu'elle oublie de dire, c'est que ma mère s'en occupait 24h/24 et que s'il allait mieux, c'était grâce à elle.

De toute façon, ils attendaient qu'il meurt depuis longtemps, ce qui les intéresse c'est son argent. Il y a même une des soeurs qui a sourit à l'arrivée du cercueil.

J'envisage très sérieusement de porter plainte pour diffamation. Comment dois-je m'y prendre. Il y a des personnes présentes dans l'église prêtes à témoigner, le médecin quant à lui, est prêt à attester que ma mère s'occupait bien de lui et qu'il n'a jamais constaté quelque chose de négatif.

Si cela aboutit, qu'est ce qu'encours la personne